

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES

COMPLEXE METISS'AGES

Organisation et mesures préventives sanitaires

Chères associations,

Veillez trouver ci-après les conditions d'accès au complexe Metiss'âges pour la rentrée du mois de septembre 2020 (sous réserve de l'évolution des directives ministérielles).

Les activités physiques et sportives collectives ou individuelles pouvant être autorisées seront celles qui n'auront pas fait l'objet d'une interdiction expresse de la part des services de l'état.

Les effectifs maximums accueillis simultanément seront plafonnés par l'Etat le cas échéant, et adaptés aux recommandations de chaque fédération sportive correspondante, agréée par l'Etat.

Conditions générales

- ✓ le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus dans l'enceinte sportive municipale. Cependant, il n'est pas préconisé pendant l'activité sportive,
- ✓ un fléchage sera mis en place par la ville afin d'orienter le public et les dirigeants associatifs pour les flux entrants et sortants,
- ✓ un marquage au sol vous indiquera en sus du fléchage, les orientations pour le sens de circulation à respecter,
- ✓ les vestiaires et douches collectifs demeurent interdits d'utilisation. Les pratiquants devront donc arriver en tenue sportive et le changement de chaussures, devra se faire à l'entrée de chaque salle,
- ✓ l'accès aux sanitaires est autorisé et régulé (il est limité à une personne). L'usage des sèche mains électriques est pour l'instant interdit,
- ✓ deux bornes de gel hydro alcoolique sera mise en place par la collectivité à l'entrée du site,

- ✓ le nettoyage du matériel sportif ou associatif est à la charge de chaque association après son utilisation et à la fin de votre cours (le matériel de nettoyage n'est pas fourni par la ville),
- ✓ dans la mesure du possible, les portes d'accès resteront ouvertes afin de limiter les contacts.

Gestion des flux pour l'accès à la salle de BOXE

L'entrée pour la salle de boxe sera la porte située à gauche, face à l'entrée principale du bâtiment.

Une dissociation des flux entrants et sortants a été mise en place et des panneaux indicatifs aux murs vous orienteront.

Pour sortir de la salle lorsque votre cours sera fini, vous emprunterez la porte de secours de celle-ci, qui donne directement sur la Grand Place de Bussy.

Merci au responsable de la séance de bien vouloir informer le gardien de votre départ.

Gestion des flux pour l'accès aux salles de 1 à 6

L'entrée du bâtiment reste inchangée : les deux doubles portes automatiques.

Une dissociation des flux entrants et sortants a été mise en place et des panneaux indicatifs aux murs vous orienteront.

Pour les salles citées ci-dessous, les sorties devront se faire par les portes de secours de la salle :

- la salle numéro 2 : sortie qui donne directement sur la Grand Place de Bussy.
- la salle numéro 1 : traverser le vestiaire, continuer tout droit, ouvrir la porte verte qui vous ramène sur la Rue Konrad Adénauer.

Pour les salles numéros 3-4-5-6 :

Accès classique.

Le couloir sera divisé en deux en moyen d'une bande orange au sol, qui vous indiquera le sens de circulation

Merci au responsable de la séance de bien vouloir informer le gardien de votre départ.

Gestes barrières

- ✓ Une signalétique est apposée au sein de l'établissement afin de rappeler les gestes barrières et que ces mesures ne sont pas de la responsabilité de l'exploitant.
- ✓ Les professeurs, instructeurs, coach doivent sensibiliser et informer leurs adhérents.
- ✓ L'association gestionnaire doit être en mesure de maîtriser les flux entrants et sortants ainsi que de la mise en œuvre des gestes barrières.

Vestiaires et sanitaires

- ✓ L'accès aux vestiaires collectifs est interdit. Les usagers devront arriver en tenue adaptée et repartir après leur séance. Pour un usage dans l'enceinte, une paire de chaussure spécifique sera apportée dans un sac qui restera hors de contact des effets personnels des autres participants.
- ✓ Chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée par son utilisateur.
- ✓ En l'absence de gel hydro alcoolique et afin de limiter les risques de contamination (poignées de porte, parois, matériels sportifs), le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement est imposé à tout public (sanitaires).
- ✓ Les sanitaires sont répartis par zone.

Pour la salle de boxe, les sanitaires situés dans les vestiaires de la salle seront accessibles uniquement pour cet usage.

Pour la salle numéro 1 :

Le sanitaire situé dans le vestiaire de la salle sera accessible uniquement pour cet usage.

Pour les salles numéros 2-3-4-5-6:

Accès aux sanitaires habituels, dans le couloir : sens de circulation mis en place au moyen d'une bande orange au sol.

Locaux de rangement

- ✓ L'accès aux locaux de rangement mis à votre disposition est limité.
Nous vous remercions de limiter l'accès à deux personnes avec port du masque.

Capacité des salles

- ✓ L'accès est limité à 20 personnes pour la salle de Boxe.
- ✓ L'accès est limité entre 15 et 20 personnes selon vos activités et disciplines pour les salles numéros 1-2-3-4-5-6.